



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : emploi et politique économique

Question écrite n° 13588

Texte de la question

M. Pierre Petit appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur la perspective d'un abandon de la loi n° 94-638 du 25 juillet 1994, sur l'insertion et l'emploi dans les DOM, dite « loi Perben ». En effet, il s'ébruite avec insistance que le Gouvernement envisagerait d'abandonner purement et simplement les mesures prévues par ce texte qui soutiennent l'emploi et la création d'entreprises. Il lui demande quelle politique le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour prévenir les conséquences de la disparition des mesures prévues par cette loi.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque l'arrivée à échéance au printemps 2000 de la loi n° 94-638 du 25 juillet 1994 tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce texte prévoit notamment des mesures destinées à favoriser l'emploi qui sont pour certaines, comme les exonérations sectorielles, applicables pendant cinq ans. Comme le prévoit l'article 8 de la loi concernée, le Gouvernement présente chaque année au Parlement un bilan de l'application de celle-ci. Ainsi, le rapport relatif à l'année 1997 a été transmis au Parlement début 1998. En 1999, à un an de l'arrivée à échéance de la loi, un rapport sur la mise en oeuvre pendant cinq ans des dispositions de la loi sera présenté au Parlement. Il permettra au Gouvernement et au Parlement d'évaluer complètement les dispositifs mis en place par la loi du 25 juillet 1994 et comportera des éléments de réflexion sur l'avenir de ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Petit](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13588

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2332

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3653